

Département du Nord

Commune de

TROISVILLES



Arrêté 2025-04-02

COMMUNE DE TROISVILLES

ARRÊTÉ

DE RESTRICTION DE CIRCULATION POUR CAUSE DE TRAVAUX

Nous, Jérémy RICHARD, Maire de la Commune de TROISVILLES,
Vu les articles L.2212-2, L.2213-1 du code Général des Collectivités territoriales,
Considérant les **travaux de maintenance du réseau cuivre orange** par la Société **DA/DPA ENSIO** représentée par Madame LOCQUET Jennifer, 16 bis Rue Anatole France, 62500 LEULINGHEM, à compter du **24 avril 2025** et pour une **durée de 45 jours**,
Considérant qu'il y a lieu afin d'éviter tout accident, de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules sur toutes les voies communales,

ARRÊTE :

Article 1^{er} – Les agents de l'entreprise **DA/DPA ENSIO** sont autorisés à restreindre ou momentanément dévier la circulation, mais également à occuper le domaine public en fonction des interventions et ce pour assurer leur sécurité.

Article 2 – Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des chantiers dans les deux sens de circulation.

La vitesse sera limitée à 30 km/h et la circulation sera alternée manuellement dans l'emprise des chantiers.

Article 3 – Le présent arrêté est pris sur l'ensemble du territoire de la ville de **TROISVILLES** à compter du 24 avril 2025 et pour une durée de 45 jours.

Article 4 - La signalisation et sera mise en place par les services concernés et sous leur responsabilité. En cas de manquement, le chantier sera immédiatement arrêté.

Article 5 - Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Le Cateau-Cambrésis sera chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune.

Article 6 - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, 143 Rue Jacquemars Gielée 59800 LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

Fait à Troisvilles, le 07 avril 2025.

Le Maire,
Jérémy RICHARD.

